Conseil général
1268 Burtigny

Procès-verbal
de la séance du lundi 15 juin 2026 à 20h00
à la salle communale de Burtigny

Mme Isabelle Court, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée, et salue la présence des membres de la Municipalité, ainsi que celle de M. Javier Vences, boursier communal.

Mme Isabelle Court atteste que la convocation a été envoyée dans le respect des délais inscrits au règlement communal.

Mme Isabelle Court décline l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. **Appel**
2. **Procès-verbal de la séance du mercredi 22 avril 2026**
3. **Rapport de gestion 2025**
 - **Préavis n° 39/2021-2026 de la Municipalité**
 - **Rapport de la Commission de gestion**
4. **Comptes annuels 2025**
 - **Préavis n° 40/2021-2026 de la Municipalité**
 - **Rapport de la Commission de gestion**
5. **Indemnités pour la législature 2026-2031 des membres du Bureau, des Commissions du Conseil général et de la Municipalité**
 - **Préavis n° 41/2021-2026 de la Municipalité**
 - **Rapport de la Commission des finances**
 - **Rapport de la Commission ad hoc**
6. **Arrêté d'imposition 2027**
 - **Préavis n° 42/2021-2026 de la Municipalité**
 - **Rapport de la Commission des finances**
7. **Communications de la Municipalité**
8. **Divers et propositions individuelles**

L'ordre du jour est unanimement accepté et sera suivi tel que proposé.

1. <u>Appel</u>

Mme Stéphanie Ponthus, Secrétaire, procède à l'appel nominal des membres du Conseil général régulièrement assermentés.

Membres excusés : Feignoux Michaël
Fruh Frank
Hauser Kämpf Carole
Humbert Jean-Paul
Ménetrey Anne
Mury Annick
Savary Marianne
Soulard Christelle

Membres non excusés : Burnet Daniel
Feignoux Alain
Kehrli Jean-Pierre
Leakey Richard
Rochat Pia

Sur les 46 membres que compte le Conseil général, 33 membres sont présents, 8 sont excusés et 5 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du mercredi 22 avril 2026

Le procès-verbal a été envoyé conjointement à la convocation. Sa lecture n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du mercredi 22 avril 2026 est accepté par 32 voix pour et 1 abstention.

3. Préavis n° 39/2021-2026 – Rapport de gestion 2025

La lecture du rapport de la Commission de gestion n'est pas demandée.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe directement au vote.

Préavis n° 39/2021-2026 – Rapport de gestion 2025

- Vu le préavis n° 39/2021-2026 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2025 tel que présenté ;
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2025.

accepté par : 31 voix pour
0 voix contre
2 abstentions

4. Préavis n° 40/2021-2026 – Comptes annuels 2025

La lecture du rapport de la Commission de gestion n'est pas demandée.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe directement au vote.

Préavis n° 40/2021-2026 – Comptes annuels 2025

- Vu le préavis n° 40/2021-2026 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

- d'adopter les comptes annuels 2025 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 102'343.11 ;
- de donner décharge à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal pour leur gestion de l'exercice 2025.

accepté par : 33 voix pour
0 voix contre
0 abstention

5. Préavis n° 41/2021-2026 – Indemnités pour la législature 2026-2031 des membres du Bureau, des Commissions du Conseil général et de la Municipalité

La lecture des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc n'est pas demandée.

La Municipalité a pris connaissance des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc portant sur le préavis n°41/2021-2026. Après examen, elle propose les deux amendements suivants :

Amendement n°1 :
La Municipalité propose de retirer le point 3.3 « Indemnité de départ » du corps et des conclusions du préavis n°41/2021-2026.

Amendement n°2 :
La Municipalité relève une incohérence entre le corps du préavis et sa conclusion au sujet de l'indemnité forfaitaire du / de la Secrétaire du Conseil général. Elle propose de rectifier le montant de l'indemnité forfaitaire du / de la Secrétaire du Conseil général dans les conclusions du préavis de CHF 450.- à CHF 500.- conformément au montant figurant dans le corps du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Chantal Burnet relève au point 2.4 « Rapports de Commission » qu'il est noté que la rédaction des rapports, lors de la législature 2021-2026, était rétribuée CHF 40.- / heure au lieu de CHF 40.- / rapport. Mme Valérie Jeanrenaud répond qu'il s'agit d'une erreur de rédaction, qui ne nécessite pas le dépôt d'un amendement puisque la rémunération de cette tâche est correctement indiquée dans les conclusions du rapport.

M. Florian Hauser remarque que les séances du Conseil général et leur préparation sont comprises dans les indemnités forfaitaires perçues par les membres de la Municipalité, alors que les séances avec les Commissions du Conseil général donnent, elles, droit à des vacations. Mme Valérie Jeanrenaud explique que les séances du Conseil général et les séances avec les Commissions du Conseil général sont deux sujets distincts, et qu'en cela, leur rémunération est effectivement dissociée.

M. Paul Sergy constate que le préavis prévoit que les membres de la Municipalité reçoivent des vacations lorsqu'ils participent à des réceptions et représentations communales et intercommunales, telles que les assemblées d'une association, les parties officielles d'une manifestation culturelle ou sportive, les abbayes ou autres girons de jeunesse. M. Paul Sergy considère que de telles activités devraient être considérées comme un honneur, et non comme une charge et qu'elles ne devraient pas être sujettes à vacations. Mme Valérie Jeanrenaud précise que les parties récréatives ne sont bien évidemment pas comptabilisées, et que seules les tâches relatives aux parties officielles, comme la préparation d'un discours, sont rétribuées. M. Daniel Tüscher trouve que, à des fins de transparence, ce point du préavis devrait être mieux détaillé. Mme Valérie Jeanrenaud précise que la Municipalité édite une directive afin qu'un cadre clair soit donné à ce qui peut être compté, et ce qui ne peut l'être. Cette directive relève de la compétence de la Municipalité.

Mme Chantal Burnet se réfère au point 2.1 « Rétribution du président ou de la présidente et du ou de la secrétaire » qui prévoit le remplacement du / de la Président·e, mais ne fait pas mention du remplacement du / de la Secrétaire. Mme Valérie Jeanrenaud répond qu'en cas de remplacement, le / la Secrétaire suppléant·e serait bien évidemment rétribué·e. Elle ajoute que ce point pourrait faire l'objet d'une directive rédigée par le Bureau du Conseil général.

Mme Muriel Rossellet demande à la Commission des finances de donner lecture des conclusions de son rapport en tenant compte des amendements susmentionnés. M. Sylvain Hofer indique que cette lecture n'est pas nécessaire puisque le point que la Commission des finances souhaitait amender a été retiré par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Elle soumet, en premier lieu, les deux amendements de la Municipalité au vote du Conseil général.

Amendement n°1 :
Retrait du point 3.3 « Indemnité de départ » du corps et des conclusions du préavis n°41/2021-2026.
Accepté par 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Amendement n°2 :
Rectification, dans les conclusions du préavis, du montant de la rétribution du ou de la secrétaire du Conseil général de CHF 450.- par CHF 500.-, conformément au montant figurant dans le corps du préavis.
Accepté par 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Préavis n° 41/2021-2026 – Indemnités pour la législature 2026-2031 des membres du Bureau, des Commissions du Conseil général et de la Municipalité

- Vu le préavis n° 41/2021-2026 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

- d'accepter le préavis n°41/2021-2026 amendé par la Municipalité ;
- de fixer la rétribution du ou de la Secrétaire du Conseil général à CHF 500.- forfaitaire par séance ;
- de supprimer les indemnités de départ des membres de la Municipalité ;
- de fixer toutes les autres indemnités telles que présentées dans le préavis.

accepté par : 31 voix pour
1 voix contre
1 abstention

6. Préavis n° 42/2021-2026 – Arrêté d'imposition 2027

La lecture du rapport de la Commission des finances n'est pas demandée.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe directement au vote.

Préavis n° 42/2021-2026 –Arrêté d'imposition 2027

- Vu le préavis n° 42/2021-2026 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que présenté et défini dans le formulaire officiel annexé.

accepté par : 31 voix pour
0 voix contre
2 abstentions

7. Communications de la Municipalité

Mme Valérie Janrenaud

Transports publics

Mme Valérie Jeanrenaud communique que le nouvel horaire entrera en vigueur le 13 décembre 2026. Elle informe qu'en 2025, la fréquentation de la ligne 820 (Nyon - Begnins - Burtigny) a chuté de 55% au profit de la ligne 830 (Gland - Begnins - St-George) qui, elle, a enregistré une augmentation de 161% au cours de la même période. Valérie Jeanrenaud explique que l'Office fédéral des transports (OFT) exige un taux de couverture de 10% qui n'est dorénavant plus atteint. En conséquence, une nouvelle ligne 825 va être créée en doublure de la ligne 820, qui gardera le même parcours et la même cadence horaire. Les voyageurs disposeront ainsi d'une cadence à la demi-heure. En outre, les horaires du soir seront avancés de 30 mn dès 20h30 au départ de Nyon. Le dimanche, le premier départ de Burtigny sera fixé à 06h58. La nouvelle ligne 825 permettra à ses

utilisateurs de bénéficier d'une correspondance de 10 minutes pour changer à Begnins et rejoindre Burtigny. Les connexions avec la ligne 830 resteront, elles, inchangées. Mme Valérie Jeanrenaud précise enfin que les horaires ont été mis en consultation jusqu'au 9 juin 2026. Après quelques dernières adaptations, Région de Nyon lancera une campagne d'information auprès des usagers en novembre 2026.

Mme Cécile Burnet rapporte que des mères de famille se plaignent que leurs enfants ne peuvent se rendre seuls à la piscine de Bassins. M. Florian Hauser regrette qu'il n'existe pas une liaison directe pour Marchissy, et qu'il faille toujours passer par Begnins. Cette situation est d'autant plus déplorable que de nombreux enfants de Burtigny fréquente l'école de cirque de Marchissy.

Mme Monya Jaccard indique avoir pris contact avec Région de Nyon, qui a analysé la situation et est intervenue auprès de CarPostal. Elle ajoute que des demandes formelles ont aussi été déposées par l'AISE. Compte tenu de la taille de la commune de Burtigny, il n'y a cependant pas eu d'entrée en matière de la part du transporteur.

M. Alexandre Mury relate qu'en provenance de Gland, le car arrive fréquemment en retard à Begnins, ce qui provoque une rupture de correspondance et une attente d'une heure. Mme Valérie Jeanrenaud répond que les chauffeurs ont reçu la consigne d'attendre. Elle relayera cependant cette doléance auprès de Région de Nyon.

Mme Monya Jaccard recommande de déposer des réclamations par écrit afin que la situation puisse évoluer. M. Sylvain Hofer fait savoir qu'il existe un formulaire en ligne sur le site de CarPostal.

Fin de législature 2021-2026

Mme Valérie Jeanrenaud informe que Mme Monya Jaccard participe ce soir à sa dernière séance de Conseil général. Au nom de la Municipalité, Mme Valérie Jeanrenaud adresse tous ses remerciements à Mme Monya Jaccard. Elle salue son investissement et sa collaboration, ainsi que tout le temps qu'elle a consacré à la gestion des affaires communales au cours des dix dernières années. Mme Monya Jaccard est chaleureusement applaudie par l'Assemblée.

Afin qu'ils soient remerciés pour leur engagement durant cette dernière législature, Mme Valérie Jeanrenaud communique que les Conseillères et Conseillers se verront remettre une planchette en bois issu des forêts de Burtigny.

Mme Valérie Jeanrenaud annonce enfin que des guides NatuRando ont été préparés à l'intention des Conseillères et Conseillers et qu'ils peuvent en disposer gracieusement.

Mme Maud Feignoux

Littering

Mme Maud Feignoux annonce qu'en raison de dépôts sauvages de sacs poubelle noirs contenant des déjections canines, la Municipalité a décidé de retirer la poubelle installée dans le prolongement du Chemin des Oches en direction de Maison Rouge. Cette décision permettra d'assurer la quiétude du lieu, très apprécié des promeneurs et considéré comme l'un des plus beaux points de vue de Burtigny.

Scarabée japonais

Mme Maud Feignoux rappelle que des communications ont été diffusées pour informer la population de la présence du scarabée japonais. Mme Maud Feignoux donne la parole à M. Michel Jeanrenaud, Conseiller général et collaborateur scientifique auprès du Canton de Vaud, qui présente un état de la situation.

Mme Başak Zanon

Constructions

Mme Başak Zanon dresse un point d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune de Burtigny.

Au niveau de la transformation de l'ancien bâtiment Suboeno en 12 appartements, Mme Başak Zanon fait savoir que la charpente sera posée cet été, les fenêtres en juillet et la ferblanterie exécutée en août. La grue sera ensuite démontée fin septembre. La livraison des appartements est attendue pour le mois de décembre 2026.

Au niveau de la parcelle 47, sise dans le haut du village, le gros œuvre, la charpente et la couverture sont terminés dans le petit bâtiment qui accueillera deux appartements. Dans le gros bâtiment, la fin du gros œuvre est prévue pour le mois de juillet, et la charpente pour le mois d'août. La grue sera démontée en septembre, après la livraison des fenêtres. Les appartements seront remis aux propriétaires en 2027.

Au niveau du bâtiment de la Coopérative, Mme Başak Zanon annonce qu'un projet d'acte sera présenté d'ici à la fin du mois de juin 2026. La Municipalité n'a pour l'heure pas encore reçu les plans.

Routes

Le travail de gravillonnage sur la route agricole qui mène à Pinsabine doit encore être complété. En 2027, des travaux de réfection du Chemin de la Creuse seront menés. Ils seront vraisemblablement exécutés en deux étapes.

M. Marcel Dill déplore que les nids-de-poule et autres trous qui se forment sur les routes secondaires de la commune ne soit pas réparés et rebouchés par l'employé communal. Il estime qu'il s'agit d'un travail qui lui appartiendrait d'exécuter. La Municipalité prend note de ce point.

Pour sa part, Mme Cécile Burnet fait état d'un cas de stationnement dangereux et récurrent sur le Chemin des Oches. Mme Maud Feignoux répond que cette situation a été signalée à la Police et recommande de prendre contact avec elle en cas de récidive. M. Philippe Cordey indique qu'en l'absence de panneaux, il est difficile d'amender le contrevenant. Mme Maud Feignoux indique, qu'en cas de danger avéré, la Police est à même de pourvoir verbaliser.

Tourisme

Mme Başak Zanon annonce que le sentier des patrimoines sera inauguré au mois de septembre. Elle annonce qu'il s'agit d'un sentier en étoile dont le centre se trouve à Longirod. A Burtigny, le départ de la balade est situé devant l'auberge communale.

M. Sébastien Cottier

SIDEP

M. Sébastien Cottier informe que les statuts du nouveau Service intercommunal de distribution de l'eau potable du Pied du Jura ont été acceptés par les tous les Conseils communaux et généraux des neuf communes membres. Il annonce que la séance d'installation des autorités de cette nouvelle association intercommunale aura lieu le 15 septembre 2026. M. Sébastien Cottier informe qu'un cahier des charges va être rédigé et un Directeur prochainement recruté. Il indique également que le réseau d'eau potable sera officiellement repris à partir du 1er janvier 2027.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Isabelle Court communique qu'aucune proposition ne lui est parvenue par écrit.

Mme Isabelle Court rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le mardi 27 octobre 2026. Elle dresse la liste des préavis qui seront présentés et les dates des séances de Commission comme suit :

- Rénovation de la terrasse de l'auberge
 - Commission des travaux : lundi 28 septembre à 18h30 ;
 - Commission des finances : mardi 29 septembre à 18h30.
- Raccordement des chalets du Fau EC/EU et ESP
 - Commission des travaux : lundi 28 septembre à 19h30 ;
 - Commission des finances : mardi 29 septembre à 19h30.
- Autorisation de plaider et autorisation de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles
 - Commission de gestion : mercredi 30 septembre à 18h30.
- Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles / Fixation du plafond d'endettement et cautionnement
 - Commission des finances : mercredi 30 septembre à 19h30.

Mme Isabelle Court indique aussi que les assermentations et les élections complémentaires des membres des Commissions et délégués aux associations intercommunales figureront aussi à l'ordre du jour de cette séance.

Mme Isabelle Court annonce enfin que la séance du Conseil général du mois de décembre, initialement planifiée le mardi 8 décembre, est reportée au mardi 15 décembre 2026.

Mme Isabelle Court met un terme à cette séance en adressant tous ses remerciements aux Conseillers et Conseillères, ainsi qu'aux membres des Commissions pour le travail effectué.

La séance levée à 21h10.

La présidente

I Court

Isabelle Court

CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

La secrétaire

Stéphanie Ponthus